

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 8 décembre 2022

DECISION N° BC/22-110**Grand cycle de l'Eau**

**Marché 2021/042 : autorisation de signature de l'avenant 2
au lot n°2 de renouvellement des conduites et
branchements eau potable**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 2 décembre 2022, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon - 12, rue de la Mare à Jouy - 27120 Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 8 décembre 2022 à 17h00.

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ, François OUZILLEAU, Pascal LEHONGRE, Pieterella COLOMBE, Aline BERTOU, Thomas DURAND, Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Pascal JOLLY, Jérôme GRENIER, Julien CANIN, Patricia DAUMARIE

Absents :

Thibaut BEAUTÉ

Absents excusés :**Pouvoirs :**

Antoine ROUSSELET a donné pouvoir à Aline BERTOU, Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND

Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE

Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2019-59, du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021, portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le rapport du Bureau Communautaire n° BC/21-115 du 9 décembre 2021 autorisant la signature du marché 2021/042 de collecte des déchets ménagers et assimilés de Seine Normandie Agglomération ;

Vu le projet d'avenant n°2 du lot 2 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure ou égale au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière supérieure à 5 % de leur montant initial ;

Considérant la nécessité de passer un avenant n°2 au lot n°2 du marché 2021/042 de Renouvellement conduites et branchements eau potable sur le territoire de SNA ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au lot n°2 du marché 2021/042 de renouvellement conduites et branchements eau potable sur le territoire de SNA ayant pour objet la prise en compte de l'augmentation du marché suite à des sujétions techniques imprévues ainsi que l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires.

L'avenant 2 génère une plus-value de 22 376,90 € HT soit 26 852,28 € TTC portant ainsi, le montant du marché après passation de l'avenant n°2 à 365 163,90 € HT soit 438 196,68 € TTC.

Le montant du marché n°2021/042 « Renouvellement conduites et branchements eau potable sur le territoire de SNA » - Lot n°2 - renouvellement conduites et branchements eau potable – diverses rues – Vallée de Seine » est porté à 365 163,90 € HT soit 438 196,68 € TTC après passation de l'avenant n°2 soit une augmentation de 6,53% par rapport au montant initial du marché dont 6,53% au titre de sujétions techniques imprévues.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Frédéric DUCHÉ

*Président de Seine Normandie
Agglomération*

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Seine Normandie Agglomération
12 Rue la mare à Jouy
27120 DOUAINS

Tél : 02 76 48 01 66

<https://www.marches-securises.fr>

Représenté par : Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

B - Identification du titulaire du marché

EHTP
2 rue de la Scierie
76530 GRAND COURONNE
Représenté par : Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Renouvellement conduites et branchements eau potable - TERRITOIRE SNA/ Lot n° 2 : renouvellement conduites et branchements eau potable - diverses rues - Vallée de Seine

Référence du marché : 2021/042/02

Date de la notification : 07/03/2022

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 342 787,00 €
- Montant TTC : 411 344,40 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de sujétions techniques imprévues ainsi que l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires.

- Sujétions techniques imprévues :

Le tracé initialement prévu pour le fonçage sous la RD6015 à l'angle de la rue des Prés à Saint Marcel ne peut être réalisé à cet endroit faute d'accord du Département et désordres sous la structure. Le chantier a donc été arrêté en juillet 2022 avec repli de tout le matériel le temps de mener des investigations complémentaires. Le montant engendré par l'arrêt de chantier s'élève à 4 912,50 € HT soit 5 895,00 € TTC (détail dans le devis joint en annexe 1).

Un deuxième tracé a été déterminé. Ainsi le fonçage doit être réalisé en amont du carrefour afin de sortir de l'emprise départementale ce qui engendre un coût financier supplémentaire de 17 464,40 € HT soit 20 957,28 € TTC (détail dans le devis joint en annexe 2).

Le plan explicatif est joint en annexe 3.

-Ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires :

N° prix	Désignation	Unité	Prix unitaire HT	Quantité	Montant total HT
PN 01	Indemnité d'annulation de l'intervention du sous-traitant, y compris immobilisation et repli du matériel	Forfait	1 877,00 €	1	1 877,00 €
PN 02	Démobilisation d'une équipe, pertes d'exploitation	Forfait	1 048,00 €	1	1 048,00 €
PN 03	Remobilisation d'un équipe et transfert du matériel	Forfait	850,00€	1	850,00€
PN 04	Reprise et modification du projet et du tracé avec les nouvelles contraintes liées à la RD6015	Forfait	1 137,50 €	1	1 137,50 €

Le montant du marché est par conséquent augmenté de : 22 376,90 € HT soit 26 852,28 € TTC portant ainsi, le montant du marché après passation de l'avenant n° 2 à 365 163,90 € HT soit 438 196,68 € TTC.

Le pourcentage d'évolution comprenant les avenants 1,2 représente + 6,53% sur le montant du marché dont 6,53% au titre de sujétions techniques imprévues.

Le présent avenant ne génère aucune incidence sur les délais d'exécution du marché.

	Montant initial	Avenant 1	Avenant 2	Total
HT	342 787,00 €	0,00 €	22 376,90 €	365 163,90 €
TTC	411 344,40 €	0,00 €	26 852,28 €	438 196,68 €
Variation en %			6,53 %	

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 342 787,00 €
- Montant TTC : 411 344,40 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 22 376,90 €
- Montant TTC : 26 852,28 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,53 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 365 163,90 €
- Montant TTC : 438 196,68 €

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

ANNEXE 1

DEVIS - Arrêt de chantier					
Code	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire (EUR)	Montant H.T
CHAPITRE 1 PHASE PREPARATOIRE					
1.01	Panneaux d'information de chantier	U		250,00 €	- €
1.02	Localisation de réseau enterré par procédé non intrusif, quelle que soit la technique, et permettant d'atteindre une précision en x,y,z de classe A	forfait		1 100,00 €	- €
1.03	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés hors chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelle conforme au guide technique, Ce prix est établi à l'heure d'équipe.	Heure d'équipe		205,00 €	- €
1.04	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés en phase de chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelle conforme au guide technique, Ce prix est établi à l'heure d'équipe.	Heure d'équipe		335,00 €	- €
1.05	travaux de dégagement partiel ou total des réseaux enterrés situés dans la tranchée ou à proximité de celle-ci, exécutés par tous moyens mécaniques appropriés et à la main si nécessaire, et conforme au guide technique. Ce prix est établi suivant le volume réel de terrassement exécuté,	m3		105,00 €	- €
1.06	Mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement, Prestation payée au mètre de réseaux effectivement protégé ou maintenu,	ml		25,00 €	- €
1.07	Constat d'huissier en deux exemplaires	forfait		1 200,00 €	- €
1.08	Dossier d'exécution y compris DICT, arrêté de circulation, plan d'EXE, planning,...	forfait		3 200,00 €	- €
1.09	Installation de chantier (Ce prix rémunère l'ensemble des prestations et notamment l'aménage et le repliement des installations assurant la sécurité et l'hygiène des chantiers tels que définis par les pièces générales et particulières du marché).	forfait		3 200,00 €	- €
1.11	Piquetage général et spécial	forfait		1 600,00 €	- €
1.12	Signalisation de chantier	forfait		1 800,00 €	- €
1.13	Signalisation de déviation	forfait		1 500,00 €	- €
Total du chapitre 1					- €
CHAPITRE 2 TERRASSEMENTS					
2.01bis	Plus-value au prix 2.01 pour mise décharge de matériaux contenant des HAP				
	A - Taux de HAP compris entre 50 et 500 mg/kg :	m2		6,00 €	
	B - Taux de HAP compris entre 500 et 1000 mg/kg	m2		7,00 €	- €
	C - Taux de HAP supérieur à 1000 mg/kg :	m2		100,00 €	- €
2.02	Découpage et démolition de chaussée matériaux dur h < ou = à 0,6 m	ml		3,00 €	- €
2.03	Dépose bordure ou caniveau	ml		20,00 €	- €
2.04	Réalisation d'une fouille au droit de la canalisation y compris terrassement à la main pour pose de vanne de DN 60 à DN150	u		80,00 €	- €
2.05	Réalisation de la tranchée canalisation AEP h<= 1.30 m pour canalisation jusqu'à DN 100	ml		38,00 €	- €
2.07	Lit de pose et enrobage canalisation AEP en sable 0/4	m3		21,00 €	- €
2.08	Croisement d'ouvrage <=0,5 m	u		110,00 €	- €
2.09	PV pour longement de canalisations ou de câbles existants	ml		2,00 €	- €
2.10	Frais de mise en décharge payante pour tout matériaux	m3		10,00 €	- €
2.11	F et mise en remblai de grave reconstituée 0/31,5 y compris compactage	m3		21,00 €	- €
Total du chapitre 2					- €

CHAPITRE 3 POINT PARTICULIER					
3.02	Démontage des anciens compteurs / pose des nouveaux compteurs et renseignement du document administratif fourni par la SNA	u		65,00 €	- €
Total du chapitre 3					- €
CHAPITRE 4 CANALISATIONS					
	La fourniture, le transport et la pose des canalisations et joints sont payés suivant la longueur en place sans déduction des longueurs occupées par les pièces spéciales et la robinetterie en fonction du diamètre nominal de la canalisation.				
	Les prix s'entendent au mètre linéaire et comprennent tous transports, stockage sur le chantier, mise en place, façon des joints et des raccords, emboîtement, coupe des tuyaux et l'autocontrôle assuré par l'entreprise. Ils ne comprennent ni la désinfection, ni les épreuves de contrôle préalables à la réception				
4.08	Fourniture et pose Canalisations AEP en fonte DN 100 y compris coudes éventuels	ml		43,00 €	- €
4.13	Fourniture et pose du grillage avertisseur simple	ml		0,80 €	- €
4.14	Raccordement sur réseau existant y compris toutes les pièces nécessaires au raccordement	u		1 500,00 €	- €
4.16	Fonçage sous départementale pour conduite AEP DN 100, y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	f		26 980,00 €	- €
Total du chapitre 4					- €
CHAPITRE 6 ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS					
6.04	F et P d'une vanne à opercule PN 16, DN 100 y compris pièces de raccordement en tranchée ouverte	u		300,00 €	- €
6.06 ter	F et P d'une vanne à opercule PN 16, DN 300 y compris pièces de raccordement en tranchée ouverte	u		4 200,00 €	- €
6.08	F et P d'une bouche à clé complète pour robinet-vanne avec tête en fonte ductile pour chaussée, tube allonge, plaque de tabernacle, tabernacle maçonné sur place ou préfabriqué	u		45,00 €	- €
Total du chapitre 6					- €
CHAPITRE 7 BRANCHEMENTS					
	Réalisation d'un branchement individuel de propriété comprenant, forfaitairement pour 10ml linéaire, la démolition de chaussée et de trottoir éventuelle, les terrassements de la tranchée, les terrassements à la main, le dégagement de la canalisation de distribution, le sable de lit de pose et d'enrobage, la canalisation, les remblais, réfection, longueur mesurée de l'axe de la canalisation de distribution jusqu'au compteur .				
7.01	Branchement AEP en PEHD 19/25 h<= 1.30 m	u		650,00 €	- €
7.02	Branchement AEP en PEHD 50/40,8 h<= 1.30 m	u		850,00 €	- €
7.06	Dispositif de raccordement sur distribution AEP DN 100 y compris collier, robinet prise en charge, bouche a clef complète quelque soit le diamètre de branchement	u		150,00 €	- €
7.09	Citerneau de comptage y compris pièce de raccordement	u		190,00 €	- €
7.10	Dépose et évacuation en décharge des anciennes têtes de BAC	u		7,00 €	- €
Total du chapitre 7					- €
CHAPITRE 8 REFECTION DE VOIRIES - TROTTOIRS - BORDURES ET CANIVEAUX					
8.01	Réfection revêtement définitif enrobés à chaud y compris joint d'émulsion périphérique	m2		40,00 €	- €
8.04	Repose soignée des bordures et caniveaux	ml		40,00 €	- €
Total du chapitre 8					- €

CHAPITRE 9 CONTROLES, RECOLEMENT ET DIVERS					
9.01	Essai de pression à l'eau de conduite AEP avant mise en service	forfait		380,00 €	- €
9.02	Désinfection de conduite AEP avant mise en service	forfait		380,00 €	- €
9.03	Analyse de l'eau du type P1 avant mise en service	u		190,00 €	- €
9.04	Récolement du réseau principal, des branchements individuels et des regards de visite spéciaux en XYZ	forfait		650,00 €	- €
Total du chapitre 9					- €
MONTANT H.T					- €
TVA 20 %					- €
TOTAL TTC					- €

PN 01	Indemnité d'annulation de l'intervention du Sous-Traitant, y compris immobilisation et repli du matériel.	forfait	1	1 877,00 €	1 877,00 €
PN 03	Démobilisation d'une équipe EHTP, pertes d'exploitation.	forfait	1	1 048,00 €	1 048,00 €
PN 04	Remobilisation d'une équipe et transfert du matériel	forfait	1	850,00 €	850,00 €
PN 05	Reprise et modification du projet et du tracé avec les nouvelles contraintes liées à la RD6015	forfait	1	1 137,50 €	1 137,50 €
Total Prix Nouveaux					4 912,50 €
MONTANT H.T					4 912,50 €
TVA 20 %					982,50 €
TOTAL TTC					5 895,00 €

ANNEXE 2

DEVIS - Carrefour RD6015 Plus Value Tracé n°2					
Code	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire (EUR)	Montant H.T
CHAPITRE 1 PHASE PREPARATOIRE					
1.01	Panneaux d'information de chantier	U		250,00 €	- €
1.02	Localisation de réseau enterré par procédé non intrusif, quelle que soit la technique, et permettant d'atteindre une précision en x,y,z de classe A	forfait	0,50	1 100,00 €	550,00 €
1.03	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés hors chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelle conforme au guide technique, Ce prix est établi à l'heure d'équipe.	Heure d'équipe	2,00	205,00 €	410,00 €
1.04	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés en phase de chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelle conforme au guide technique, Ce prix est établi à l'heure d'équipe.	Heure d'équipe	2,00	335,00 €	670,00 €
1.05	travaux de dégagement partiel ou total des réseaux enterrés situés dans la tranchée ou à proximité de celle-ci, exécutés par tous moyens mécaniques appropriés et à la main si nécessaire, et conforme au guide technique. Ce prix est établi suivant le volume réel de terrassement exécuté,	m3	5,00	105,00 €	525,00 €
1.06	Mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintient des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement, Prestation payée au mètre de réseaux effectivement protégé ou maintenu,	ml		25,00 €	- €
1.07	Constat d'huissier en deux exemplaires	forfait		1 200,00 €	- €
1.08	Dossier d'exécution y compris DICT, arrêté de circulation, plan d'EXE, planning,...	forfait	1,00	3 200,00 €	3 200,00 €
1.09	Installation de chantier (Ce prix rémunère l'ensemble des prestations et notamment l'amenée et le repliement des installations assurant la sécurité et l'hygiène des chantiers tels que définis par les pièces générales et particulières du marché).	forfait	1,00	3 200,00 €	3 200,00 €
1.11	Piquetage général et spécial	forfait	1,00	1 600,00 €	1 600,00 €
1.12	Signalisation de chantier	forfait	1,00	1 800,00 €	1 800,00 €
1.13	Signalisation de déviation	forfait		1 500,00 €	- €
Total du chapitre 1					11 955,00 €
CHAPITRE 2 TERRASSEMENTS					
2.01bis	Plus-value au prix 2.01 pour mise décharge de matériaux contenant des HAP				
	A - Taux de HAP compris entre 50 et 500 mg/kg :	m2		6,00 €	
	B - Taux de HAP compris entre 500 et 1000 mg/kg	m2		7,00 €	- €
	C - Taux de HAP supérieur à 1000 mg/kg :	m2		100,00 €	- €
2.02	Découpage et démolition de chaussée matériaux dur h < ou = à 0,6 m	ml	18	3,00 €	54,00 €
2.03	Dépose bordure ou caniveau	ml		20,00 €	- €
2.04	Réalisation d'une fouille au droit de la canalisation y compris terrassement à la main pour pose de vannes de DN 60 à DN150	u	1	80,00 €	80,00 €
2.05	Réalisation de la tranchée canalisation AEP h<= 1.30 m pour canalisation jusqu'à DN 100	ml	18	38,00 €	684,00 €
2.07	Lit de pose et enrobage canalisation AEP en sable 0/4	m3	7	21,00 €	147,00 €
2.08	Croisement d'ouvrage <=0,5 m	u	3	110,00 €	330,00 €
2.09	PV pour longement de canalisations ou de câbles existants	ml	10	2,00 €	20,00 €
2.10	Frais de mise en décharge payante pour tout matériaux	m3	18	10,00 €	180,00 €
2.11	F et mise en remblai de grave reconstituée 0/31,5 y compris compactage	m3	26	21,00 €	546,00 €
Total du chapitre 2					2 041,00 €

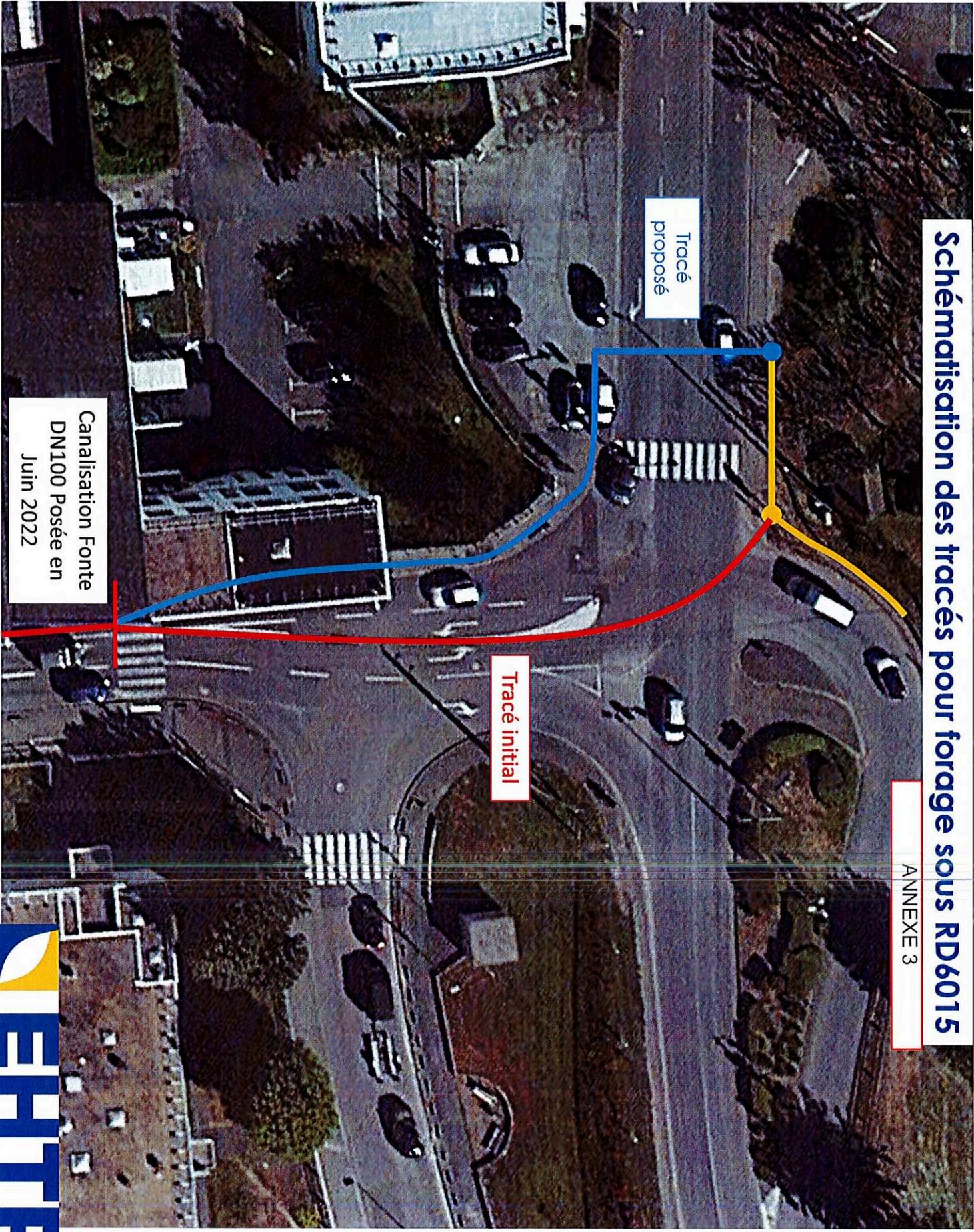
CHAPITRE 3 POINT PARTICULIER					
3.02	Démontage des anciens compteurs / pose des nouveaux compteurs et renseignement du document administratif fourni par la SNA	u		65,00 €	- €
Total du chapitre 3					- €
CHAPITRE 4 CANALISATIONS					
	La fourniture, le transport et la pose des canalisations et joints sont payés suivant la longueur en place sans déduction des longueurs occupées par les pièces spéciales et la robinetterie en fonction du diamètre nominal de la canalisation.				
	Les prix s'entendent au mètre linéaire et comprennent tous transports, stockage sur le chantier, mise en place, façon des joints et des raccords, emboîtement, coupe des tuyaux et l'autocontrôle assuré par l'entreprise. Ils ne comprennent ni la désinfection, ni les épreuves de contrôle préalables à la réception				
4.08	Fourniture et pose Canalisations AEP en fonte DN 100 y compris coudes éventuels	ml	18	43,00 €	774,00 €
4.13	Fourniture et pose du grillage avertisseur simple	ml	18	0,80 €	14,40 €
4.14	Raccordement sur réseau existant y compris toutes les pièces nécessaires au raccordement	u		1 500,00 €	- €
4.16	Fonçage sous départementale pour conduite AEP DN 100,y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	f		26 980,00 €	- €
Total du chapitre 4					788,40 €
CHAPITRE 6 ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS					
6.04	F et P d'une vanne à opercule PN 16, DN 100 y compris pièces de raccordement en tranchée ouverte	u		300,00 €	- €
6.06 ter	F et P d'une vanne à opercule PN 16, DN 300 y compris pièces de raccordement en tranchée ouverte	u		4 200,00 €	- €
6.08	F et P d'une bouche à clé complète pour robinet-vanne avec tête en fonte ductile pour chaussée, tube allonge, plaque de tabernacle, tabernacle maçonné sur place ou préfabriqué	u		45,00 €	- €
Total du chapitre 6					- €
CHAPITRE 7 BRANCHEMENTS					
	Réalisation d'un branchement individuel de propriété comprenant, forfaitairement pour 10ml linéaire, la démolition de chaussée et de trottoir éventuelle, les terrassements de la tranchée, les terrassements à la main, le dégagement de la canalisation de distribution, le sable de lit de pose et d'enrobage, la canalisation, les remblais, réfection, longueur mesurée de l'axe de la canalisation de distribution jusqu'au compteur.				
7.01	Branchement AEP en PEHD 19/25 h<= 1.30 m	u		650,00 €	- €
7.02	Branchement AEP en PEHD 50/40,8 h<= 1.30 m	u		850,00 €	- €
7.06	Dispositif de raccordement sur distribution AEP DN 100 y compris collier, robinet prise en charge, bouche a clef complète quelque soit le diamètre de branchement	u		150,00 €	- €
7.09	Citerneau de comptage y compris pièce de raccordement	u		190,00 €	- €
7.10	Dépose et évacuation en décharge des anciennes têtes de BAC	u		7,00 €	- €
Total du chapitre 7					- €
CHAPITRE 8 REFECTION DE VOIRIES - TROTTOIRS - BORDURES ET CANIVEAUX					
8.01	Réfection revêtement définitif enrobés à chaud y compris joint d'émulsion périphérique	m2	27	40,00 €	1 080,00 €
8.04	Repose soignée des bordures et caniveaux	ml		40,00 €	- €
Total du chapitre 8					1 080,00 €

Marché n°2021-042
DQE_LOT 2_près_Saint Marcel

CHAPITRE 9 CONTROLES, RECOLEMENT ET DIVERS					
9.01	Essai de pression à l'eau de conduite AEP avant mise en service	forfait	1	380,00 €	380,00 €
9.02	Désinfection de conduite AEP avant mise en service	forfait	1	380,00 €	380,00 €
9.03	Analyse de l'eau du type P1 avant mise en service	u	1	190,00 €	190,00 €
9.04	Récolement du réseau principal, des branchements individuels et des regards de visite spéciaux en X Y Z	forfait	1	650,00 €	650,00 €
Total du chapitre 9					1 600,00 €
					MONTANT H.T
					17 464,40 €
					TVA 20 %
					3 492,88 €
					TOTAL TTC
					20 957,28 €

Schématisation des tracés pour forage sous RD6015

ANNEXE 3



Tracé
proposé

Tracé initial

Canalisation Fonte
DN100 Posée en
Juin 2022